



Écœurement et colère !

La CGT de PSA n'accepte pas que des salariés soient traités comme des criminels !

Communiqué de presse CGT PSA du 12 octobre

En interpellant à l'aube comme de vulgaires criminels 6 salariés d'Air France et en gardant à vue 5 d'entre eux, le gouvernement et la direction d'Air France viennent de franchir une nouvelle étape dans leur politique d'intimidation des salariés d'Air France.

5 d'entre eux sont poursuivis pour des « violences volontaires en réunion », et « entrave au déroulement d'un comité d'entreprise », des faits commis le 5 octobre dernier et passibles de 5 ans de prison. Ils ont été retenus presque 48h en garde à vue.

Rien ne justifie de telles méthodes à part vouloir marquer les esprits bien au-delà des salariés d'Air France, à tous les salariés du pays.

En s'en prenant à 5 salariés, la direction veut intimider tous les salariés d'Air France !

La direction veut se venger de la dernière grève des pilotes et voudrait que les salariés acceptent sans broncher le énième plan de suppression d'emplois.

Un gouvernement qui combat les luttes des salariés !

Le gouvernement, quant à lui, ne soutient pas seulement un plan de licenciements. Il réprime des salariés qui défendent leur emploi.

Il tient à faire une démonstration de force auprès de tous les salariés du pays qui oseraient résister à leur direction : si vous vous révoltez, c'est la garde à vue et la menace de sanctions pénales !

La CGT du groupe PSA Peugeot-Citroën dénonce l'arrestation et la garde à vue inacceptables des cinq salariés d'Air France. Le monde ouvrier doit défendre ses intérêts : arrêt des poursuites judiciaires et disciplinaires des salariés d'Air France !

Retraites complémentaires : aux patrons de payer !

Le Medef, le syndicat des patrons, veut s'attaquer à nos retraites complémentaires, celles qu'on touche en plus de la retraite de base du régime général. Selon eux, les caisses seraient en déficit et ce serait encore à nous les salariés d'en faire les frais. En fait c'est la même recette qu'ils appliquent depuis des décennies : par exemple depuis 1993, au nom des déficits le nombre de trimestres exigés pour avoir une retraite entière est passé de 150 (37 ans ½ de cotisations) à 172 (43 ans). Mais ça ne leur suffit pas : les patrons et le gouvernement, ainsi que certains syndicats voudraient encore reculer l'âge de départ en retraite dans les années qui viennent !

Pour ce qui est des retraites complémentaires (qui représentent selon les salariés de 20 à 56 % du montant total de la retraite), le Medef veut appliquer une décote : en partant à 62 ans (même avec tous les trimestres requis) on ne toucherait une retraite à taux plein qu'à 65 ans. Entre temps, notre retraite complémentaire serait diminuée de 30% la 1^e année, de 20% la 2^e année et de 10% à 64 ans. Par exemple, un ouvrier qui a fait toute sa carrière au smic et qui part en « carrière longue » avec tous ses trimestres doit aujourd'hui s'en sortir avec 920 € de retraite. Mais demain, avec ce dispositif de décote de la retraite complémentaire voulue par les patrons, cet ouvrier perdrait encore 50 € par mois en moyenne, jusqu'à 65 ans !

Ils nous poussent sans cesse dans la misère alors que leurs caisses débordent de profits ! Rien que sur les 6 premiers mois de cette année, les 40 entreprises cotées au CAC 40 ont fait 38,3 milliards de bénéfices, en hausse de 38% par rapport à la même période de l'an dernier.

Il n'y a aucun problème de financement des caisses de retraites : il faut prendre l'argent là où il est, car les bénéfices qui vont aux actionnaires viennent de notre travail. C'est à nos retraites, nos salaires et nos emplois qu'ils doivent servir, pas à la spéculation et à l'enrichissement de quelques individus !